



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déconfinement progressif à compter du 11 mai 2020 : pourquoi cette date ?

Question écrite n° 28911

Texte de la question

M. Alexis Corbière interroge M. le Premier ministre sur la date de sortie progressive du confinement. Dans son allocution télévisée du 13 avril 2020, le président Emmanuel Macron a annoncé que « le confinement le plus strict doit encore se poursuivre jusqu'au lundi 11 mai », explicitant ensuite qu'un déconfinement progressif pourrait être mis en œuvre à compter de cette date. Le choix du 11 mai 2020, lourd de sens en termes sanitaires, sociaux et économiques, n'a pas été justifié. Il n'a pas non plus fait l'objet d'une discussion préalable au Parlement, où siège pourtant la représentation du peuple, premier concerné par cette crise. La date et les modalités de sortie du confinement auront des conséquences majeures pour le pays. La santé des Français est concernée en premier lieu. Il convient donc de justifier toutes les décisions prises et de ne rien cacher des raisons ayant amené à un choix plutôt qu'à un autre. Par conséquent, il lui demande d'expliquer les raisons qui ont conduit à cette annonce du Président de la République, que le Gouvernement est chargé de mettre en œuvre. Celle-ci repose-t-elle sur des recommandations scientifiques ou médicales, et si oui, lesquelles ? Les syndicats des différentes branches professionnelles ont-ils été consultés, et si oui, dans quelles conditions ? Enfin, il souhaite savoir si des forces politiques ont été associées, et si oui, lesquelles.

Texte de la réponse

Le confinement a été un instrument efficace pour lutter contre le virus, contenir la progression de l'épidémie et éviter la saturation de nos capacités hospitalières et, ce faisant, protéger les Français les plus fragiles. Depuis le 14 avril, le nombre de cas de Covid-19 hospitalisés diminue progressivement. Selon une étude de l'École des hautes études de santé publique, le confinement aura permis d'éviter au moins 62 000 décès sur un mois. Et 105 000 lits de réanimation auraient manqué en l'absence de confinement. Néanmoins, un instrument ne vaut que si ses effets positifs ne sont pas, dans la durée, dépassés par ses conséquences négatives. Un confinement prolongé au-delà du strict nécessaire aurait des conséquences économiques et sociales importantes. C'est pourquoi le Gouvernement a élaboré un plan de déconfinement progressif, mis en œuvre depuis le 11 mai, reposant sur le triptyque : Protéger - Tester - Isoler. Ce processus très progressif s'étendra au minimum sur plusieurs semaines et va permettre au pays de sortir doucement mais sûrement du confinement. La réussite de cette sortie du confinement dépend du bon équilibre entre l'indispensable reprise de la vie normale, familiale, économique, culturelle, sanitaire et sociale et le respect de toutes les précautions qui empêchent l'épidémie de repartir et qui donc protègent les Français.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Corbière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28911

Rubrique : Gouvernement

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Premier ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2020](#), page 3020

Réponse publiée au JO le : [2 juin 2020](#), page 3810